



RAPPORT DU COMITE DE MISSION

Exercice 2024

- > **EDITO (Mot de Marie-Josée Daubigeon)**
- > **QUI SOMMES-NOUS ?**
- > **SOCODEN : ENTREPRISE A MISSION**
- > **EXERCICE 2024 - ACTIONS & REALISATIONS**
- > **ZOOM SUR 3 COOPERATIVES FINANCEES PAR SOCODEN**
- > **AMBITION 2025**

RAPPORT DE MISSION SOCODEN



EDITO

> Par Marie-Josée Daubigeon, Présidente du comité de mission SOCODEN

► Edito

SOCODEN entreprise à mission, présente comme chaque année son Rapport de Mission. Ce document validé par un Comité de Mission, composé de 9 membres engagés et compétents sur les problématiques sociales et environnementales des coopératives (cf. Slide 13)

L'activité en 2024 s'est maintenue à un haut niveau de financement au profit des adhérents. 12,7 M€ de décaissement pour 158 SCOP/SCIC aidées.

La majorité des données extra-financières sont extraites de la Liste Ministérielle, des dossiers financiers et du système d'information de la CGSCOP. Le croisement des données et le traitement de l'information mobilisent bon nombre de salariés et est chronophage. Malgré ce travail, l'information sur certaines initiatives sociales et environnementales menées par les coopératives reste déficiente.

Fort de ce constat, les Outils financiers se sont tournés vers le travail mené par la CGSCOP sur les Indicateurs de Citoyenneté Economique. L'année 2025 va être une année d'expérimentation par l'administration du questionnaire des « Indicateurs de Citoyenneté Economique », en appui aux demandes de financement et ainsi répondre aux Objectifs de Développement Durable.



Marie-Josée Daubigeon



QUI SOMMES-NOUS ?

> Présentation de SOCODEN

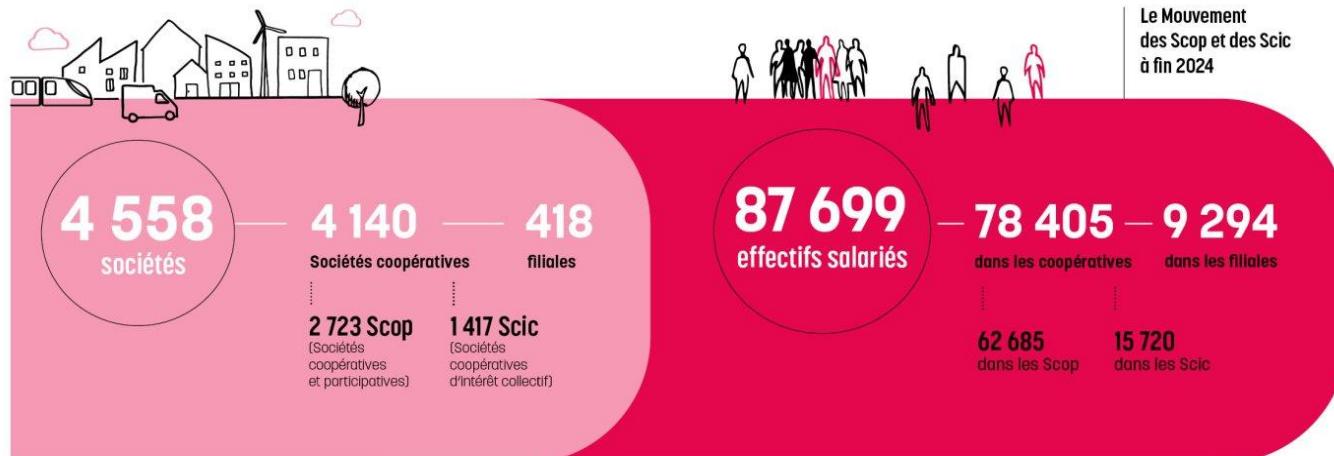
Présentation de SOCODEN

SOCODEN-FEC est une société anonyme coopérative créée par la Confédération Générale des Sociétés coopératives et participatives (CGSCOP) en avril 1965. Son siège social se trouve au 30 rue des Epinettes, 75017 PARIS (France).

Plus de 99 % de son capital social est détenu par la CGSCOP. Le moins de 1 % restant est réparti entre les 12 Unions Régionales (UR) et plus de 1 400 coopératives adhérentes à la CGSCOP.

Au 31/12/2024, le capital de SOCODEN s'élevait à 45, 636 M€, et les fonds propres s'élevaient à 47, 120 M€.

La CGSCOP est une association à but non lucratif. Ses adhérents sont des SCOP et des SCIC (Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif), qui représentaient 4 558 sociétés au 31/12/2024. Les principaux revenus de la CGSCOP proviennent des cotisations annuelles de ses adhérents.



Présentation de SOCODEN

La SOCODEN est la holding financière des sociétés coopératives, sa principale mission est d'accorder des financements aux adhérents de la CGSCOP dans les buts suivants:

Assurer la pérennité des coopératives adhérentes afin de :

- Anticiper les fluctuations financières
- Préparer des projets structurants
- Investir sur de nouveaux marchés

Aider les membres qui éprouvent des difficultés :

- Renforcer leur trésorerie
- Accompagner les membres en transition
- Consolider la structure financière

Financer la transmission d'une entreprise saine et la création d'entreprise à partir de zéro :

- Achat fonds de commerce et titres
- Financer la trésorerie de démarrage

Reprise financière d'une entreprise en difficulté :

- Financer la trésorerie

► Les parties prenantes de SOCODEN





SOCODEN : ENTREPRISE A MISSION

D SOCODEN : ENTREPRISE A MISSION

La Raison d'être de SOCODEN est d'apporter, grâce à des moyens mutualisés au sein du mouvement coopératif, **des solutions complètes de financement aux Sociétés Coopératives et Participatives et aux Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif**, mettant au cœur de leur modèle *une gouvernance démocratique, l'épanouissement des individus au travail et un partage équitable des richesses*.

A la suite de la promulgation de la loi PACTE, depuis le 1er Janvier 2022 SOCODEN s'est doté du statut d' « entreprise à mission » et des engagements suivants :

- Soutenir la création, le maintien et le développement d'activités et d'emplois sur les territoires,
- Renforcer la participation des salariés et des parties prenantes au sociétariat et à la gouvernance des entreprises,
- Explorer et mettre en place, avec ses partenaires, des solutions innovantes de financement au service d'une économie durable,
- Contribuer, par ses interventions, aux Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU.



LE COMITE DE MISSION SOCODEN

► LE COMITE DE MISSION SOCODEN

L'évaluation joue un rôle essentiel. La Loi Pacte l'a retenue comme une condition nécessaire pour accéder à la qualité de société à mission.

Le comité de mission est l'organe social distinctement chargé de suivre l'exécution de la mission en prenant en compte les intérêts des parties prenantes ayant un lien direct avec l'activité de la société. Le comité peut faire toute vérification qu'il juge opportune et peut se faire communiquer tout document nécessaire à l'accomplissement de sa mission.

Le comité présente à l'assemblée chargée de l'approbation des comptes de la société un rapport joint au rapport de gestion sur l'exécution de la mission au cours de l'exercice.

Le dispositif est complété par l'obligation de faire vérifier par un Organisme Tiers Indépendant (OTI) l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux.

LE COMITE DE MISSION SOCODEN : 9 membres

Dix personnes au plus composent le comité de mission. Ils sont désignés par **le Conseil de Surveillance** sur **proposition du Directoire** pour une durée de 4 années renouvelables. Les membres du comité de mission doivent refléter les parties prenantes de Socoden : *les associés, les salariés, les Unions régionales, les filiales, les partenaires, et les bénéficiaires.*





EXERCICE 2024 - ACTIONS & REALISATIONS

La double qualité de l'emploi coopératif demeure le socle de nos engagements et de nos politiques. Le salariat et le sociétariat participent significativement à la préservation de l'emploi au sein du mouvement et au développement d'un emploi de qualité.

Le salariat permet l'ouverture de droits sociaux et une protection sociale.

Le sociétariat favorise la participation démocratique des salariés-associés, qui prennent part aux prises de décision de l'entreprise selon un principe égalitaire : une personne = une voix.

Les salariés des Scop détiennent au moins 51% du capital social et 65% des droits de vote. Ils doivent verser au moins 25% des bénéfices en part travail ; dans la pratique, cela représente entre 40 et 46% selon les années (46% en 2023).

Objectif SOCODEN : Soutenir la création, le maintien et le développement d'activités et d'emplois sur les territoires.

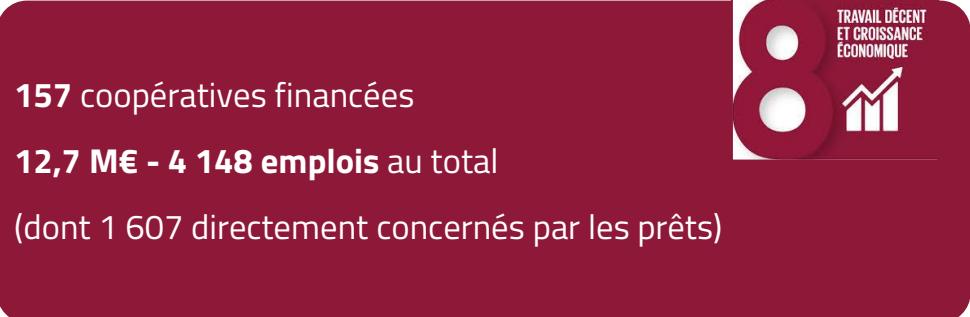
Socoden a versé 161 prêts en 2024 à 157 coopératives, pour un montant total de 12,7 millions d'euros (M€). Ces financements ont permis de créer et de maintenir 4 148 emplois coopératifs, dont 1 607 directement concernés par les prêts.

Création d'emplois : soutien au financement de la création de **158** emplois pour un montant de **6,0 M€**.

- Création ex nihilo : 921 K€ et 121 emplois**
- Développement : 5,0 M€ et 37 emplois**

Maintien des emplois : financement du maintien et préservation de **1 449** emplois coopératifs pour un montant de **6,8 M€**.

Dont emplois coopératifs dans les territoires ruraux : financement du maintien et de la préservation de **1 323** emplois en zone rurale pour un montant de **3,9 M€**.



*Tous les prêts sauf création ex-nihilo et développement

- **Objectif SOCODEN** : Renforcer la participation des salariés et des parties prenantes au sociétariat et à la gouvernance des entreprises.



Egalité professionnelle

Le taux des femmes dirigeantes est de **31 %**

Participation des femmes à la gouvernance

Sur les 157 coopératives financées en 2024, le taux médian de femmes salariées associées est de **40 %**.

Politique RSE

39% des coop, soit 62 coopératives, mènent une **politique active d'amélioration de leur impact social**. Sur ces 62 coopératives :

71% ont une politique d'égalité professionnelle

- ❑ **Objectif SOCODEN** : Renforcer la participation des salariés et des parties prenantes au sociétariat et à la gouvernance des entreprises.



Participation aux bénéfices

Sur les 157 coopératives financées, **68 d'entre elles (qui représentent 2 327 salariés en 2024) ont un accord de participation et/ou d'intéressement**. Lors du dernier exercice connu :

- **25 coopératives**, qui représentent **1 418 salariés, ont versé de la participation en 2024.**
 - ▶ Cela représente un montant total de **1,8 M€**, soit en moyenne **1 297 € de participation par salarié présent en 2024.**

Renforcement des fonds propres des sociétés coopératives

Le montant de mise en réserves (réserves légales + fonds de développement) est de **1,7 M€**, et concerne **26 coopératives**.

- **Objectif SOCODEN** : Soutenir la création, le maintien et le développement d'activités et d'emplois sur les territoires.



Taux de pérennité à 5 ans des entreprises :

La Confédération enregistre en 2024 un taux de pérennité à 5 ans de **79,2 %** (contre 61,3 % dans les entreprises classiques – données INSEE).

Qualité de vie au travail

Le taux d'absentéisme des salariés est de **6 %**.

Politique RSE

39% des coop, soit 62 coopératives, mènent une **politique active d'amélioration de leur impact social**. Sur ces 62 coopératives :

47% ont une politique d'apprentissage.

- **Objectif SOCODEN** : Explorer et mettre en place, avec ses partenaires, des solutions innovantes de financement au service d'une économie durable.

Activité de fonds de fonds

SOCODEN investit de manière patiente, dans des véhicules financiers aux côtés de partenaires institutionnels pour pérenniser l'ancrage territorial d'emplois non délocalisables.

■ A titre d'exemple, SOCODEN a co-investi aux côtés du Crédit Coopératif, de la Communauté de commune du Grésivaudan et de la Métropole de Grenoble dans la création de **COOPVENTURE**, fonds créé pour offrir une alternative éthique aux start-ups du numérique qui souhaitent se développer durablement, localement et sans perdre leur indépendance.

Outil de financement de l'immobilier (OFI)

Outil de financement innovant, **l'outil de financement de l'immobilier (OFI)** permet à SOCODEN d'investir aux côtés de partenaires institutionnels (les régions le plus souvent), pour faciliter le refinancement de l'immobilier des SCOP/SCIC, adhérentes du mouvement coopératif, dans le cadre d'un bail coopératif.

Sur l'exercice, SOCODEN a contribué aux financements de quatre projets immobiliers à hauteur de 365 K€.

SOFISCOP EXPRESS VERT

SOCODEN, via sa filiale SOFISCOP, contribue à l'émergence de produits financiers innovants à l'instar du prêt **CHOISIR SOFISCOP EXPRESS** du Crédit Coopératif, qui est une solution de financement dédiée aux projets de transition écologique.

- **Objectif SOCODEN** : Contribuer, par ses interventions, aux Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU.



Ecart de rémunération :

L'écart moyen de rémunération entre le salaire le plus bas et le salaire le plus élevé pour un équivalent temps plein dans l'entreprise est de **2,3** (*nombre de répondantes : 53*).

Participation à la gouvernance

Le taux de salariés qui sont aussi associés (taux de sociétariat médian) dans les coopératives est de **71 %**.



Politique RSE

40% des coop, soit 62 coopératives, mènent une **politique active d'amélioration de leur impact environnemental**. Sur ces 62 coopératives :

63% ont une politique d'achats responsables

55% ont une politique de transition énergétique

47% ont une politique de mobilité durable

34% ont une politique de préservation de la biodiversité

EXERCICE 2024 : QUELQUES EXEMPLES DE COOPERATIVES FINANCIÉES



L'objectif 2 vise à éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.

- **Les Fermes Partagées** : CAE du secteur agricole
- **La Canopée** : Commerce d'alimentation biologique et écoproduits



L'objectif 9 vise à bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.

- **Construction Bois Alternative** : Construction en bois, paille, charpentes, menuiserie
- **Scierie Coopérative De La Joux** : Sciage et rabotage du bois, pose et installation des produits issus du sciage
- **M.V. Habitation** : Construction et rénovation de bâtiments écologiques ; formation à l'emploi des produits de construction naturels



L'objectif 4 vise à assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité, et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

- **Scopdeprofs** : Services à la personne en soutien scolaire
- **L'Ambassade Des Langues** : Enseignement de la langue française aux étrangers, enseignement des langues asiatiques et organisation d'activités culturelles et artistiques



L'objectif 12 vise à établir des modes de consommation et de production durables.

- **Virgocoop** : Accompagnement de projets écologiquement et socialement responsables, développement et structuration de la filière chanvre en Occitanie
- **De La Ferme Au Quartier** : plateforme territorialisée pour développer et structurer les circuits courts sur le bassin stéphanois autour d'une agriculture paysanne
- **Esope** : Recyclage de déchets électriques et électroniques, papiers cartons, plastiques et divers



Zoom sur 3 coopératives financées par SOCODEN

EXERCICE 2024 : Zoom sur 3 coopératives financées par SOCODEN

En plus de l'objet principal de financement de nos coopératives (pour rappel : création, développement, maintien et sauvegarde d'emploi durable), l'objet social et les activités de plusieurs coopératives du portefeuille SOCODEN **intègrent certains principaux ODD repris dans nos indicateurs.**

En voici quelques-unes :



Créée en avril 2019, **éthi'Kdo** est une coopérative à but non lucratif qui a vu le jour grâce à l'initiative de nombreux acteurs français de la consommation responsable. **Elle propose la première carte cadeau française réunissant exclusivement des enseignes écologiques et solidaires.** éthi'Kdo collabore avec plus de 1000 enseignes éthiques, allant des artisans du zéro déchet aux associations du réemploi solidaire.

La mission principale d'éthi'Kdo est de promouvoir une consommation éco-responsable et solidaire en offrant une alternative aux cartes cadeaux multi-enseignes classiques. La coopérative permet également de soutenir des projets engagés et de faire des dons à des associations partenaires.

Socoden est intervenue, à travers sa société fille SCOPINVEST, pour accompagner le développement de la SCIC.

Zoom sur 3 coopératives financées par SOCODEN



Créée en 2004, **MV Habitation** est une Société Coopérative et Participative (SCOP) spécialisée dans la construction écologique dans le sud de la France. **L'entreprise propose des formations et des services d'accompagnement pour la réalisation de projets de construction utilisant des matériaux écologiques tels que le bois, la terre, la paille et d'autres matériaux biosourcés.**

La mission principale de MV Habitation est de réduire l'impact environnemental dans le secteur de la construction en promouvant des techniques et des matériaux respectueux de l'environnement. L'entreprise offre des formations de qualité, financées, pour permettre à chacun de concevoir et de réaliser des projets écologiques.

Socoden est intervenue pour accompagner le développement de la SCOP.

Zoom sur 3 coopératives financées par SOCODEN



Créée en septembre 2017, **MicroScop est une micro-crèche écocitoyenne** située à Monnières, près de Clisson, dans le vignoble nantais. Cette Société Coopérative et Participative (SCOP) accueille les enfants de 2 mois à 4 ans autour de 2 piliers que sont la pédagogie par la nature et l'accompagnement à parentalité pour proposer une pédagogie active, favorisant l'autonomie et la motricité libre des enfants.

La mission principale de MicroScop est de fournir un accueil de qualité tout en respectant des principes de développement durable. La crèche s'engage à offrir un environnement sain et stimulant pour les enfants, tout en répondant aux besoins des familles du territoire.

Socoden est intervenue pour accompagner le développement de la SCOP.



Ambition 2025

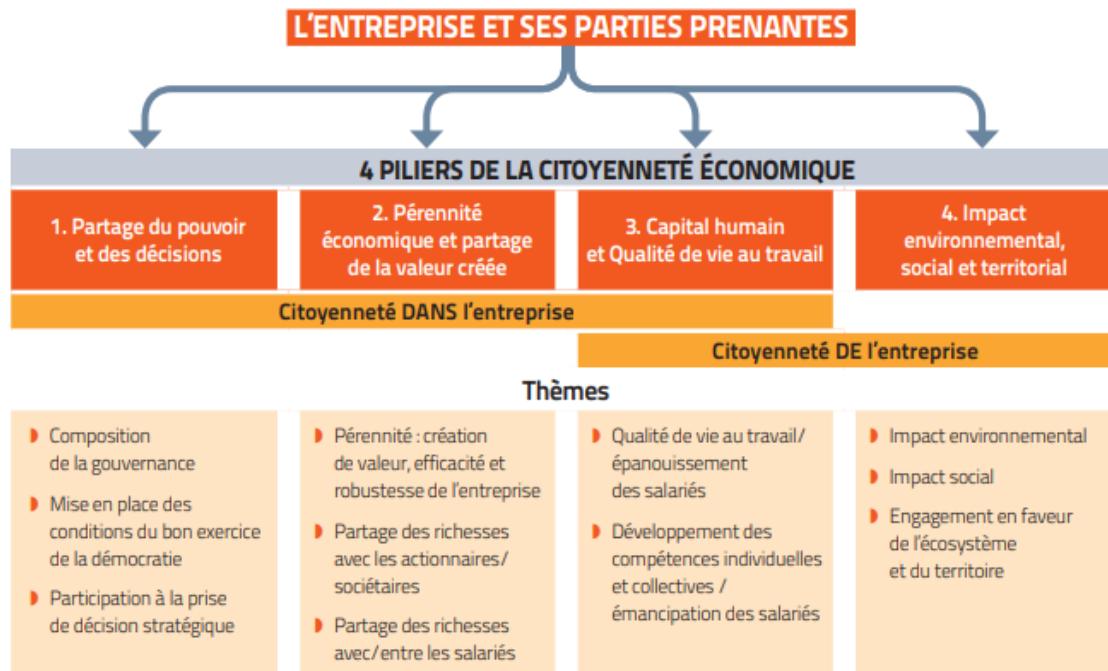
> Indicateurs de Citoyenneté Economique & Objectifs de Développement Durable

Des ODD aux ICE

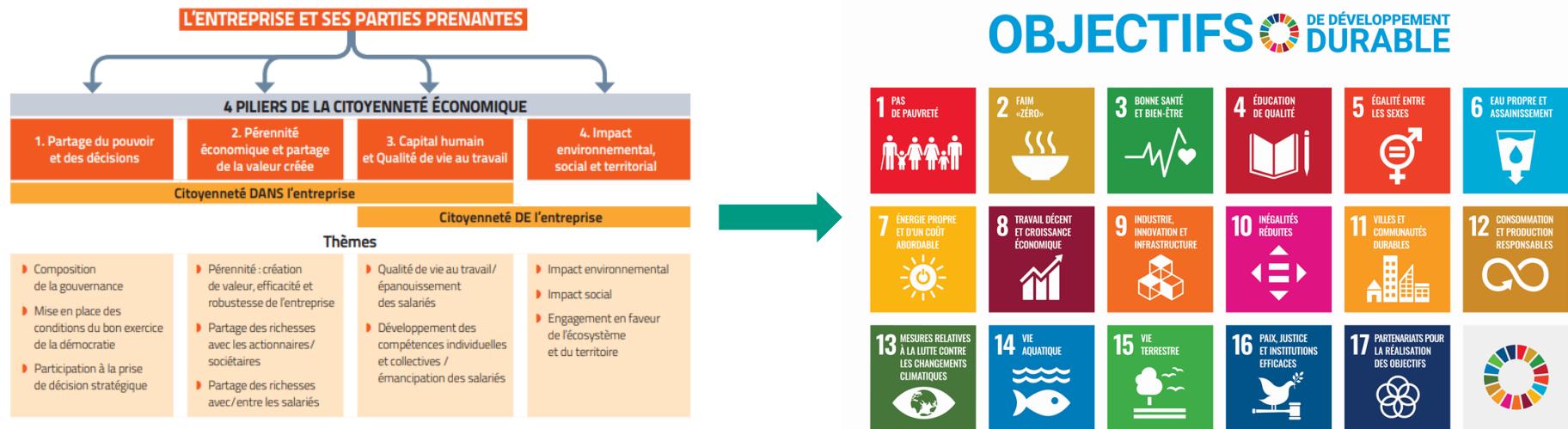
Le Mouvement coopératif a engagé une réflexion sur la citoyenneté économique , qui a abouti à l'adoption d'Indicateurs de Citoyenneté Economiques (ICE).

Le référentiel retenu, pour nos coopératives, se donne pour objectif de transformer la contrainte d'une obligation d'indicateurs extra-financiers pour les entreprises en opportunité pour toutes les Scop et Scic qui souhaitent valoriser leurs spécificités et mettre en place une démarche de progression en matière de solidarité, durabilité, pouvoir d'agir et de responsabilité sociale et environnementale.

Ce référentiel repose sur 4 principaux piliers :



Démarche ICE OF & ODD



Cadre général : Acculturation à la collecte, à l'analyse & au suivi de l'impact au sein du mouvement.

Cadre particulier : Valorisation des données extra-financières pour *l'Europe, les partenaires financiers et la rédaction du rapport de mission via le comité de mission.*

La démarche ICE s'inscrit dans un processus de **valorisation** en conformité avec des **référentiels** comme **celui des Objectifs de Développement Durable.**

Complémentarité ICE & ODD

Les Indicateurs de Citoyenneté Economique (ICE)

Pilier n°1 [ODD N° 10] [ODD N° 4]

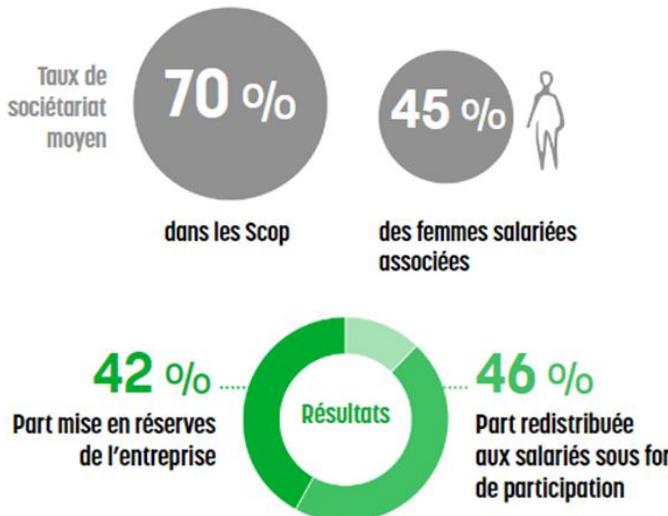
Partage du pouvoir et des décisions

La gouvernance démocratique s'exprime par le partage du pouvoir et des décisions. La composition de la gouvernance est l'élément le plus visible, nécessaire à interroger s'agissant de l'expression d'un pouvoir partagé.

Pilier n°3 [ODD N° 4][ODD N° 8]

Capital humain et qualité de vie au travail

Au-delà de la prévention des risques professionnels, la citoyenneté économique implique une attention à la qualité de vie au travail et à l'émancipation des salariés.



Pilier n°2 [ODD N° 8] [ODD N° 9] [ODD N° 10]

Pérennité économique et partage de la valeur créée

L'enjeu de la démocratie dans l'entreprise s'exprime également dans un modèle de développement pérenne visant stabilité, robustesse, mais également dans une distribution équitable des richesses produites entre les parties prenantes.

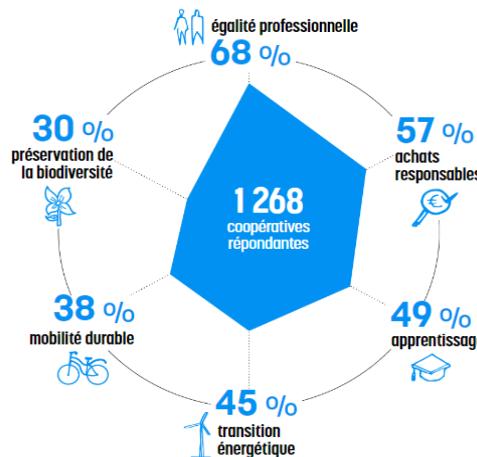
Pilier n°4 [ODD N° 8][ODD N° 12]

Impact environnemental, social et territorial

Intégration harmonieuse de l'entreprise à ses écosystèmes et l'attention portée par l'entreprise à la qualité de son impact social sont essentiels dans la citoyenneté économique.

Démarche de réduction d'impact

1 268 coopératives ont répondu avoir une politique active sur un ou plusieurs de ces sujets :



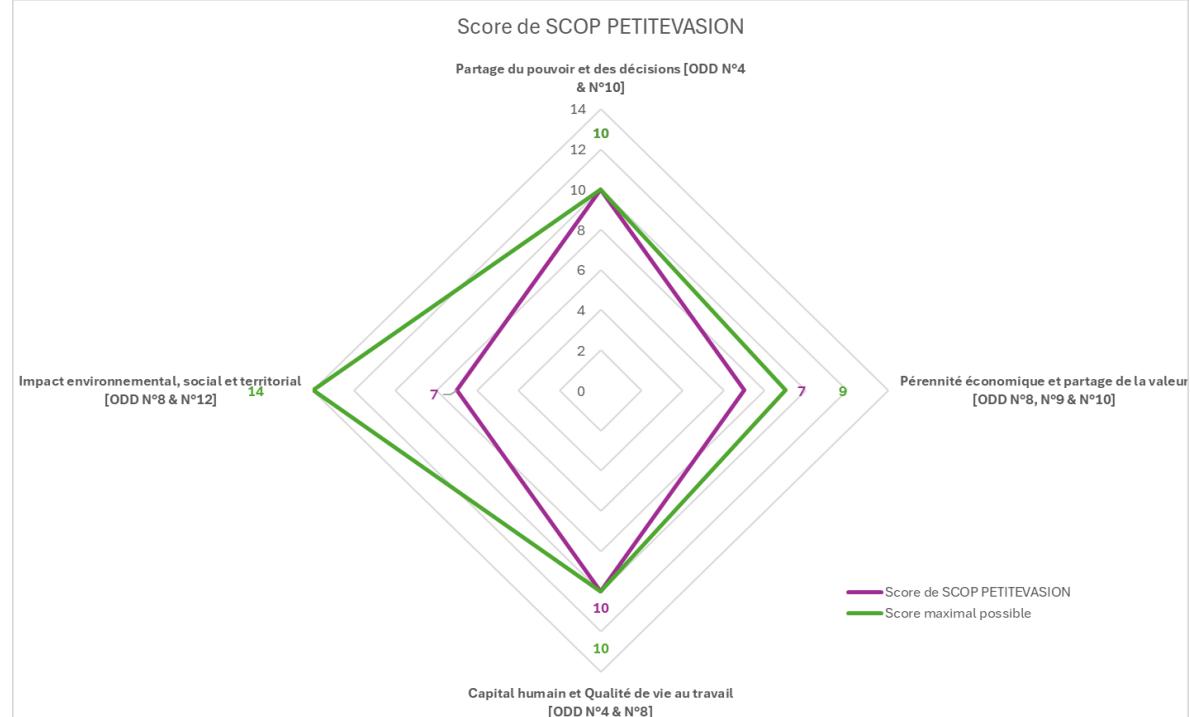
► Expérimentation ICE & ODD

SOCODEN expérimente sur l'exercice 2025, **un outil de collecte de la donnée extra-financière dans le cadre des demandes de financement de ses adhérentes.**

Ce tableau repose sur les indicateurs de Citoyenneté Economique. Les données collectées ont vocation à être valorisées au travers des Objectifs de Développement Durable.

Indicateurs de Citoyenneté Economique & ODD - expérimentation Outils Financiers

Pilier	Score de SCOP PETITEVASION	Score maximal possible	Score à atteindre pour déclencher le badge	Badges
Partage du pouvoir et des décisions [ODD N°4 & N°10]	10	10	5	Bravo, impact coopérateur !
Pérennité économique et partage de la valeur [ODD N°8, N°9 & N°10]	7	9	4,5	Bravo, impact équitable !
Capital humain et Qualité de vie au travail [ODD N°4 & N°8]	10	10	5	Bravo, impact bienveillant !
Impact environnemental, social et territorial [ODD N°8 & N°12]	7	14	7	Bravo, impact citoyen !
Total	34	43	21,5	Bravo, vous êtes multi-impact !





SOCODEN SA

Avis de vérification de l'organisme tiers indépendant
concernant l'exécution des objectifs sociaux et
environnementaux

Période allant du 10 octobre 2022 au 31 décembre 2024

Aucentur



SAS au capital de 10 000 euros – 490 939 295 R.C.S Bordeaux – 19-21 rue de Commandant Cousteau 33100 Bordeaux
Société de commissariat aux comptes inscrite à la CRCC de Grande Aquitaine
N°TVA intracommunautaire : FR64490939295
Tél : 05 56 97 77 76
bordeaux@aucentur.fr



SOCODEN SA

30 rue des Epinettes
75017 Paris

Rapport du commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Période allant du 10 octobre 2022 au 31 décembre 2024

Au directoire,

En notre qualité de commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), de votre société (ci-après « entité »), accrédité par le COFRAC pour les activités de validation et de vérification sous le numéro 3-1913 (dont la portée est disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que votre entité s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission telles que présentées dans le rapport du comité de mission et relatives à la période allant du 10 octobre 2022 au 31 décembre 2024

Notre rapport ne peut être reproduit partiellement, il doit être reproduit dans son intégralité et sans aucune rature.

CONCLUSION

Sur la base du programme de vérification des sociétés à Mission d'AUCENTUR*, des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés,

Concernant l'objectif « **Explorer et mettre en place des solutions innovantes de financement** » nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification:

- le fait que l'entité ait atteint les résultats attendus et sous-tendant l'objectif social et environnemental précité,

* PROC_03_PROGRAMME_DE_VERIFICATION_SAM_V8



- le fait que l'entité ait mobilisé les moyens adéquats et cohérents au regard de ses ressources et du plan d'action défini par la direction, et que

par conséquent, la société SOCODEN respecte cet objectif social et environnemental qu'elle s'est donné pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ces enjeux sociaux et environnementaux.

Concernant l'objectif « **Soutenir la création, le maintien et le développement d'activités et d'emplois sur les territoires** », SOCODEN a déployé des moyens cohérents au regard de ses ressources et du plan d'action arrêté par la direction. L'intégralité des cibles n'a toutefois pas été atteinte sur l'exercice.

Cette situation s'explique notamment par :

- des évolutions organisationnelles internes ayant temporairement interrompu le suivi du pilotage de la mission;
- un contexte économique post-COVID marqué par une réduction des aides publiques en 2024, non anticipable dans son ampleur, ayant conduit à une surestimation du volume de financements et, corrélativement, du nombre d'emplois potentiels.

Le comité de mission, confirmant la pertinence et l'ambition de l'objectif, nous concluons que la société SOCODEN respecte l'objectif « Soutenir la création, le maintien et le développement d'activités et d'emplois sur les territoires » qu'elle s'est donné pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Concernant les objectifs « **Renforcer la participation des salariés et des parties prenantes au sociétariat et à la gouvernance** » et « **Contribuer aux Objectifs de Développement Durable** », bien que SOCODEN ait atteint les résultats attendus et sous-tendant les objectifs sociaux et environnementaux précités, les moyens mobilisés n'étaient pas adéquats.

En raison de l'importance des faits décrits ci-dessus, nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour émettre une conclusion sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux précités retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts.



OBSERVATION ET COMMENTAIRES

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons les commentaires suivants :

- Le processus de collecte relatif à certains indicateurs, notamment les données des coopératives financées, est en cours de structuration avec un plan de fiabilisation et d'outillage déployé sur les exercices 2025 et 2026.
- Une personne en charge du pilotage de la mission a été désignée en 2025. Cette organisation dédiée doit contribuer à renforcer la définition des plans d'action et le suivi des objectifs sociaux et environnementaux sur les exercices à venir.

PREPARATION DES INFORMATIONS LIEES A L'EXECUTION DES OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant aux procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans le rapport du comité de mission.

LIMITES INHERENTES A LA PREPARATION DES INFORMATIONS LIEES A L'EXECUTION DES OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement.



RESPONSABILITE DE L'ENTITE

Il appartient à la direction :

- De constituer un comité de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce ;
- De sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- De concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation du rapport du comité de mission ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs ;
- D'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du comité de mission.

Il appartient au comité de mission d'établir son rapport en s'appuyant sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmises par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.

RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DESIGNÉ ORGANISME TIERS INDEPENDANT

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.



DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce.

INDEPENDANCE ET CONTROLE QUALITE

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 821-31 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Nous appliquons un programme disponible sur demande.

MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 2 personnes et se sont déroulés entre août et novembre 2025 sur une durée totale d'intervention de 1 semaine.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons notamment mené 4 entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, la direction, le comité de mission et une partie prenante externe.

NATURE ET ETENDUE DES TRAVAUX

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être ainsi que ses enjeux sociaux et environnementaux.



Nos travaux ont porté sur :

- d'une part, la cohérence d'ensemble de la raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 du code de commerce et inscrits dans ses statuts ;
- d'autre part, l'exécution de ces objectifs.

I. Cohérence d'ensemble de la raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux

Concernant la cohérence d'ensemble de la raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux de l'entité, nous l'avons appréciée au regard, d'une part, de son activité et, d'autre part, des objectifs opérationnels qu'elle a retenus :

A. Cohérence de la raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux retenus au regard de l'activité de l'entité

- Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de l'entité.
- Nous avons apprécié les processus mis en place pour structurer et formaliser cette démarche en nous appuyant sur :
 - les informations disponibles dans l'entité;
 - la feuille de route de société à mission et le dernier rapport du comité de mission établi;
- Nous avons apprécié si les objectifs sociaux et environnementaux sont cohérents avec la raison d'être, s'ils constituent des leviers pour l'accomplir ou des engagements sur la façon de l'accomplir ;
- Nous avons apprécié si la raison d'être et les objectifs sociaux et environnementaux retenus
 - sont explicites et permettent à un lecteur qui ne connaît pas l'entreprise d'identifier son activité ;
 - permettent de comprendre la contribution de l'entreprise à la Société et si l'entreprise est en capacité de maîtriser et d'agir sur ses enjeux sociaux et environnementaux ;
 - sont spécifiques à l'entreprise, au regard de ceux des autres sociétés à mission du même secteur ;
 - sont alignés avec le modèle d'affaire de l'entité ; nous avons vérifié notamment que le chiffre d'affaires de l'entité n'est pas déconnecté de sa raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux



- retenus et que l'évolution du chiffre d'affaires n'est pas potentiellement sans rapport, voire partiellement contradictoire, avec sa raison d'être et les objectifs sociaux et environnementaux retenus ;
- sont exprimés avec des termes précis en lien avec l'activité de l'entreprise et non uniquement avec des termes génériques tels que durable, responsable, soutenable.

B. Cohérence et articulation de la raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux au regard des objectifs opérationnels retenus

Nous avons apprécié si :

- les objectifs opérationnels contribuent au respect de l'objectif social ou environnemental et/ou de l'engagement correspondant et s'ils sont indispensables pour les respecter ;
- l'atteinte des objectifs opérationnels apporte une preuve convaincante du respect de l'objectif social ou environnemental et/ou de l'engagement correspondant ;
- les objectifs opérationnels sont vérifiables et si les mesures retenues sont cohérentes avec eux.

Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux, la cohérence entre :

- les informations collectées ;
- la raison d'être et
- les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

II. Exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Concernant l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous avons vérifié l'existence éventuelle d'objectifs opérationnels et d'indicateurs clés de suivi et de mesures de leur atteinte par l'entité à la fin de la période couverte par la vérification, nous avons apprécié si l'entité a mobilisé les moyens adéquats et cohérents au regard de ses ressources et du plan d'action défini et si les objectifs opérationnels sont en ligne avec les valeurs attendues des trajectoires définies par l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission tel que décrit dans le rapport de comité de mission et atteints.

Pour ce faire, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- Prise de connaissance :
 - nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les



objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que le rapport du comité de mission ;

- nous avons échangé avec le comité de mission sur son appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux et, le cas échéant, avec les parties prenantes pour les objectifs qui les concernent. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans le rapport du comité de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, afin d'apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux. Nous avons également pris connaissance de la manière dont le comité de mission a rendu compte de ces résultats ;

- Analyse des moyens et ressources mobilisés :

- par entretien avec notamment l'organe de direction de l'entité, nous avons apprécié les moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- nous avons apprécié, au regard de l'évolution des affaires sur la période, l'adéquation des moyens et ressources mis en œuvre et de ceux visant spécifiquement à l'atteinte des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires ;

- Sincérité des indicateurs de performance :

- nous avons vérifié la présence dans le rapport du comité de mission d'indicateurs de performance cohérents avec les objectifs opérationnels, définis le cas échéant, permettant de rendre compte de l'atteinte des objectifs opérationnels et de l'avancement sur les trajectoires définies ;
- nous avons apprécié la sincérité de l'ensemble de ces indicateurs, et notamment nous avons :
 - apprécié le caractère approprié du Référentiel de l'entité au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible ;
 - vérifié que les indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
 - pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité et apprécié le processus de collecte visant à la sincérité de ces indicateurs ;
 - mis en œuvre des contrôles et des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres méthodes de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives ;



- apprécié la cohérence d'ensemble du ou des rapports du comité de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.
- Non-respect d'un ou de plusieurs objectifs sociaux et environnementaux

Dans le cas où un ou des objectifs sociaux et environnementaux ne sont pas respectés, nous avons pris connaissance des raisons le justifiant, présentées dans le rapport du comité de mission. Au regard du contexte de l'entité, nous avons apprécié si ces raisons sont liées à des circonstances exceptionnelles, extérieures à l'entité, ne pouvant pas être anticipées au moment où les objectifs opérationnels ont été définis.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Bordeaux, le

AUCENTUR

O.T.I. accrédité par le COFRAC pour les activités de validation et de vérification sous le numéro 3-1913 (dont la portée est disponible sur www.cofrac.fr)

Représentée par Laurence VERSAILLE

